



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2024 - 2025

## Relevé des sanctions

N° 17 DU 09 JANVIER 2025

Page 1 sur 2

NIVEAU COMPETITION	DATE	NOM DU CLUB	SANCTION	REFERENCE SANCTION	QUALITE	DATE D'EFFET	AMENDE FINANCIERE
<b>Dossier d'instruction n°04</b> <b>D2</b>	AUDITION DU 19/12/24	COMORES FC	30 MOIS DE SUSPENSION	TENTATIVE DE BRUTALITE ENVERS OFFICIEL HORS MATCH	JOUEUR	10/01/25	141€
<b>Dossier d'instruction n°04</b> <b>D2</b>	AUDITION DU 19/12/24	COMORES FC	AMENDE	ABSENCE DE 4 RAPPORTS DEMANDES	LICENCIES	/	136 €
<b>Dossier d'instruction n°04</b> <b>D2</b>	AUDITION DU 19/12/24	COMORES FC	AMENDE	ABSENCES NON EXCUSEES A L'AUDITION	LICENCIES	/	68€
<b>Dossier d'instruction n°04</b> <b>D2</b>	AUDITION DU 19/12/24	COMORES FC	3 MATCHS A COMPTER DU 13/01/25	ATTITUDE A L'AUDITION – COMPORTEMENT BLESSANT	JOUEUR	13/01/25	58 €
<b>D2</b>	AUDITION DU 19/12/24	FC3C	RAPPEL A L'ORDRE SEVERE	POLICE DU TERRAIN	/	/	50 €

Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.



**Jérôme MALEN**  
**Président Commission de Discipline**  
**District de Football des Deux-Sèvres**  
06.33.29.44.14  
district@foot79.fff.fr



# District de Football des Deux-Sèvres

## Commission Départementale de Discipline

Saison 2024 - 2025

## Relevé des sanctions

N° 17 DU 09 JANVIER 2025

Page 2 sur 2

D2	AUDITION DU 19/12/24	CERIZAY PORTUGAIS	RAPPEL A L'ORDRE SEVERE	POLICE DU TERRAIN	/	/	50 €
D2	AUDITION DU 19/12/24	FC3C	AMENDE	ABSENCE NON EXCUSEE A L'AUDITION	/	/	34 €
D2	AUDITION DU 19/12/24	CERIZAY PORTUGAIS	AMENDE	ABSENCE NON EXCUSEE A L'AUDITION	/	/	34 €
D5	08/12/24	PAIZAY LE TORT	INSCRIPTION AU FICHIER 2	ERREUR D'IDENTITE SUR L'ATTRIBUTION D'UN CARTON JAUNE	/	/	18 €

**La commission souligne l'importance d'une vérification minutieuse des informations saisies dans la FMI à l'issue des rencontres, ainsi que le respect des obligations administratives de chaque partie concernée (arbitres, capitaines, dirigeants, etc.), afin d'éviter toute erreur.**

*Ce document hebdomadaire est publié conformément à une décision du Comité de Direction du District des Deux-Sèvres. Il présente, à titre informatif, la liste des sanctions émises par la Commission Départementale de Discipline. Toutefois, il ne remplace pas les procès-verbaux de cette commission, seuls documents ayant une valeur officielle.*



**Jérôme MALEN**  
**Président Commission de Discipline**  
**District de Football des Deux-Sèvres**  
06.33.29.44.14  
district@foot79.fff.fr